



Pau, le 3 novembre 2025

Budget : les comptes ne sont pas bons Sébastien

Suppressions d'emplois, gel du point d'indice, doublement des franchises médicales, transition écologique sacrifiée... Le budget Lecornu, c'est un « petit musée des horreurs » pour l'Éducation nationale, les services publics, le monde du travail et les retraités !

Utilisant l'argument démographique, le gouvernement macroniste s'apprête à **supprimer 4018 emplois de professeurs, dans le 1er et le 2d degré public et privé !** Usage cynique quand on sait que sur les 8 précédentes rentrées préparées sous Emmanuel Macron, ce même argument n'a pas empêché 8865 emplois d'enseignant-es d'être supprimés dans le second degré public alors même que 8029 élèves supplémentaires étaient accueilli-es.

Pourtant nos revendications sont finançables et des **alternatives** sont **possibles**, à rebours du mantra néolibéral selon lequel il n'y aurait pas d'autres voies :

Augmentation de 10% du traitement des professeur-e-s = 3,6 milliards d'€ finançables par la taxe Zucman = 15 à 20 milliards d'€
Création d'un corps de fonctionnaires (catégorie B) **d'AESH** = 4 à 5 milliards d'€ quand les aides publiques aux grandes entreprises, en 2023, sans conditions, ni transparence = 211 milliards d'€
Rénovation écologique du bâti scolaire = 4 à 5 milliards d'€/an soit 2% des aides publiques aux grandes entreprises

Le rejet de la taxe Zucman à l'Assemblée nationale le 31 octobre ne marque pas la fin de nos actions. Notre exigence de justice fiscale, sociale et environnementale a été au cœur d'une rentrée sociale réussie.

Continuons ce travail d'information et amplifions nos mobilisations. Retrouvez notre simulateur de budget en ligne ici [Accédez au simulateur de budget](#)

Bonneteau de l'Education Nationale : c'est Edouard Geffray qui gagne

Et 1, et 2 et 8 « zéros » ! Ce n'est pas que les vapeurs de la cigarette électronique de la ministre Borne nous manquent, mais on ne peut quand même pas se réjouir que la valse des interchangeable à la tête du ministère se poursuive. Quand les vaches regardent passer les trains, les profs regardent défiler les ministres qui, sans être les mêmes, appliquent rigoureusement les **mêmes politiques destructrices** du service public de l'Éducation Nationale.

Au grand jeu du bonneteau c'est Edouard Geffray qui sort cette fois du chapeau. Ancien directeur général des ressources humaines du ministère Blanquer puis, à partir de 2019, directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO), il est notamment le chef d'orchestre de la réforme du lycée et du baccalauréat, de la gestion de la pandémie de Covid-19 dans les établissements scolaires puis de la mise en place des « groupes de besoins » au collège. Belle perf !

Le même Geffray ose déclarer que la situation de l'école est « extrêmement inquiétante ». A qui le dit-il ?

Le SNES-FSU avec l'intersyndicale de l'éducation appelle de ses vœux à une « **véritable rupture** » de la politique menée dans l'éducation nationale afin de mettre fin à deux décennies d'autoritarisme.

Protection sociale complémentaire

À compter du **1er mai 2026**, l'**adhésion à une mutuelle collective**, à l'instar du secteur privé, devient **obligatoire** pour les personnels de l'Éducation nationale. En contrepartie, l'État employeur prend en charge une part de la cotisation. Sauf exception, vous n'aurez plus la liberté d'adhésion et de choix pour votre complémentaire santé et vous devrez donc adhérer à la complémentaire santé du **groupement MGEN-CNP**. Ce dispositif s'inscrit dans la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) issue de l'ordonnance du 17 février 2021, appliquant la loi de transformation de la Fonction publique de 2019.

La réforme de 2021 a séparé la **complémentaire santé** (remboursement des soins) de la **prévoyance** (maintien de revenu en cas d'arrêt prolongé...). L'accord interministériel d'octobre 2023 impose toutefois aux ministères de proposer un contrat de prévoyance à partir de mai 2026, en même temps que la nouvelle couverture santé. Contrairement à la couverture santé, l'adhésion à la prévoyance restera facultative. Nous vous tiendrons informés.

Le SNES-FSU ne partage pas les orientations politiques de cette réforme, revendique notamment la prise en charge à 100% des soins prescrits par la Sécurité sociale, mais vous informe sur cette réforme majeure afin de vous éclairer dans votre prise de décision.

Voir

<https://www.snes.edu/ma-carriere/protection-sociale/protection-sociale-complementaire/>

Nouvelle circulaire des AED : le grand bond en arrière

Depuis plus de deux ans le SNES-FSU réclame au ministère l'ouverture de négociations pour améliorer les conditions de travail et les salaires des AED, car les sujets ne manquent pas : **grille nationale de salaire et d'évaluation, droit opposable au CDI, sortie de la précarité...** Le 9 octobre dernier c'est une **fin de non recevoir** que le ministère a donc adressé aux AED et aux organisations syndicales qui portent leurs revendications en faisant paraître au bulletin officiel une nouvelle circulaire. Si elle n'invente rien, cette **circulaire** ouvre des perspectives bien **sombres** pour les AED, notamment en matière de « **cédésation** ». En rappelant plusieurs fois la priorité qui doit être donnée aux étudiant-e-s boursier-e-s pour l'accès à ces postes, elle introduit implicitement la définition à l'échelle académique de quotas de postes « **cédésables** » et non « **cédésables** ». Elle rappelle en outre que l'employeur (soit le rectorat pour les AED en CDI) peut introduire à tout moment une **modification substantielle du contrat** que ce soit en terme de lieu d'exercice ou de quotité horaire et que cette modification, si elle est refusée, peut aboutir à un licenciement pur et simple. Enfin, elle insiste lourdement sur la possibilité de **mutualisation inter-établissements** et sur l'utilisation des AED pour le remplacement de courte durée.

La volonté récurrente de l'État de « regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (**ARE**) » (E. Macron avril 2023 lors de la Conférence sur le Handicap), **niant** ainsi les spécificités des **deux métiers** trouve ici une nouvelle porte d'entrée. C'est l'ensemble des personnels, avec la vie scolaire, qui devront **se mobiliser** à l'avenir pour lutter contre cette dérive qui pourrait à terme aboutir à la création de nouveaux PIAL version AED.

Non à la criminalisation de l'action syndicale

Le SNES-FSU Bordeaux a pris connaissance d'une procédure policière qui vise un militant du SNES dans notre académie. Il doit être entendu le mardi 4 novembre par la police suite à une manifestation de soutien à la flottille pour Gaza, le 8 octobre, dont l'appel avait été relayé par des collectifs de soutien à la cause palestinienne.

Le SNES-FSU s'étonne de la **disproportion** de la réaction policière et rappelle son attachement aux **libertés fondamentales**, à commencer par celle de manifester. Il dénonce les nombreuses atteintes aux libertés publiques, dont celles de manifester, qui se sont multipliées depuis 2017. Le SNES-FSU Bordeaux rappelle aussi que la flottille pour Gaza était une initiative pacifique s'inscrivant dans un mouvement international qui s'est fixé pour but de faire entrer de l'aide humanitaire sur ce territoire palestinien bombardé depuis deux ans par un gouvernement israélien qui bafoue le droit international, commet des crimes de guerre et mène une guerre génocidaire.

Le SNES-FSU Bordeaux accompagne ce militant du SNES Gironde, soutient le **rassemblement du 4/11 à 9h30**, devant le commissariat de police de **Bordeaux**, rue François de Sourdis, et rappelle l'existence d'un préavis de grève national qui couvre, notamment, toutes les actions du 4 novembre.

Mutations 2026: ouverture de la phase interacadémique

Vous êtes enseignant-e, CPE ou PsyEN dans le second degré et vous vous apprêtez à faire une demande de mutation pour une première affectation ou un changement d'académie? Ne manquez pas l'**ouverture** de la **saisie** des vœux sur SIAM qui devrait débuter ce mercredi **5 novembre** et se clôturer le 26 novembre.

Retrouvez tous les **outils** mis à votre disposition par le **SNES ici** : calendrier, simulateur de barème, barème des années précédentes et FAQ et les bons conseils dans le supplément de l'**US** n°864.

Surtout ne restez pas seul-e face à votre mutation et contactez notre section académique pour élaborer votre stratégie de vœux : permanence@bordeaux.snes.edu

Formation syndicale

- **Stage disciplinaire LVER** à Bordeaux, jeudi 13 novembre 2025 de 9h30 à 17h à l'Athénée municipal, Place St Christoly
- **Stage CPE** du jeudi 20 novembre de 9h30 à 17h, à l'Athénée municipal, Place St Christoly à Bordeaux
- **Stage Protection Sociale Complémentaire** du jeudi 27 novembre 2025, à Bordeaux (cf. encadré à gauche)
- **Stage FSU 64 RETRAITES** (avec Émilie Moreau, militante nationale) mardi 9 décembre de 9h à 16h30 : à Pau au lycée St John Perse. Infos et inscription : <https://fsu64.fsu.fr/stage-syndical-retraites-leur-histoire-leurs-evolutions-bien-sy-preparer-mardi-9-decembre-a-pau/>